



Mémoire d'Action vélo Outaouais sur un réseau cyclable 4 saisons à Gatineau



Octobre 2017

Action vélo Outaouais

info@actionvelooutaouais.org

Historique et mission

Issu de la Table de concertation vélo de l'Outaouais (TCVO) qui, depuis 2001, regroupait informellement un certain nombre d'organisations cyclistes du secteur urbain de Gatineau, Action vélo Outaouais (AVO) s'est récemment constitué en un organisme sans but lucratif afin de regrouper les principaux clubs et organismes cyclistes de toute la région outaouaise ainsi que des leaders impliqués dans le monde du cyclisme en Outaouais. AVO a aussi pris la relève de Vélo Route trans-Québec qui, grâce à 20 ans de travail, a complété son principal mandat qui était celui de développer la Route verte dans la région. Les actions d'AVO s'articulent selon les axes suivants

- Promouvoir le vélo à des fins touristiques, récréatives et de transport lorsque ces fonctions ne sont pas assumées par un organisme membre;
- Représenter les intérêts des cyclistes auprès des différentes autorités, agences et institutions;
- Contribuer à planifier, élaborer, promouvoir et développer l'aménagement de La Route verte et des réseaux cyclables sur le territoire de l'Outaouais

Préambule

Il est grand temps que Gatineau se dote d'un réseau blanc pour faciliter le vélo utilitaire l'hiver. Montréal entretient 680 km de voie cyclable, même Calgary entretient leur réseau au centre-ville! Le présent document propose l'identification de tronçon clé afin de faciliter le transport à vélo durant la période hivernale. Il sera acheminé à la Ville de Gatineau afin de stimuler cet aspect de leur stratégie de développement du transport durable.

SOMMAIRE

HISTORIQUE ET MISSION	2
PRÉAMBULE	2
À VÉLO VERS LE CENTRE-VILLE	3
1 PLAN D'ENSEMBLE	3
2 LES AXES SECTEUR GATINEAU VERS HULL (LIGNES JAUNES)	3
2.1 L'AXE FOURNIER/JACQUES-CARTIER	3
2.2 L'AXE RAPIBUS	4
3 LES AXES NORD/SUD (LIGNES BLEU ET ORANGE)	4
3.1 L'AXE PONT ALEXANDRA/CHEMIN VANIER (LIGNE BLEU)	4
3.2 L'AXE SAINT-RAYMOND (LIGNE ORANGE)	5
4 LES AXES SECTEUR AYLMEYER VERS HULL (LIGNE ROSE)	5
4.1 BOULEVARD DU PLATEAU	5
4.2 BOULEVARD LUCERNE	6
5 STANDARDS DE DÉNEIGEMENT	6
6 ÉLÉMENTS SÉCURITAIRES ADDITIONNELS	7

ANNEXE**8**

CARTE DE L'OUEST

8

CARTE DE L'EST 9

À vélo vers le centre-ville

11 PLAN D'ENSEMBLE

Les cyclistes utilitaires du Grand Gatineau convergent quotidiennement vers le centre-ville de Gatineau (secteur Hull) pour se rendre sur leur lieu de travail. En grand nombre, ils se dirigent vers les édifices de bureaux du secteur des affaires de Gatineau ou bien vers le centre-ville d'Ottawa. Pour traverser la rivière des Outaouais, il y a 5 ponts dont 4 sont sur l'île de Hull ! Il faut rendre accessible l'accès à ces ponts. La ville de Gatineau doit aussi développer un système adéquat de signalisation afin de diriger les cyclistes vers le réseau blanc et faire comprendre aux automobilistes que ces voies sont entretenues pour les cyclistes.

12 LES AXES SECTEUR GATINEAU VERS HULL (LIGNES JAUNES)

AVO a identifié 2 axes pouvant servir aux cyclistes durant la période hivernale, desservant ainsi la majorité des cyclistes provenant du secteur Gatineau.

12.1 L'AXE FOURNIER/JACQUES-CARTIER

12.1.1 TRONÇON RUE LAURIER

- La bande cyclable sur la rue Laurier doit faire partie intégrale du réseau blanc en connectant Fournier aux ponts MacDonald-Cartier et Alexandra.

12.1.2 TRONÇON BOULEVARD FOURNIER

- Durant les mois sans neige, les navetteurs empruntent le sentier des Voyageurs à partir du pont Lady-Aberdeen jusqu'à la rue Laurier pour se rendre au centre-ville. L'hiver, ce tronçon est damé par la ville de Gatineau pour la pratique du ski de fond, course et randonnée pédestre. Elle est idéale également pour la pratique du vélo à pneus surdimensionnés (fatbike). Il est aussi couramment inondé au printemps. On ne peut donc pas le déneiger pour l'hiver
- Recommandations : permettre de circuler à vélo dans la voie réservée d'autobus en direction de Gatineau (à contresens (car il n'y a pratiquement pas de circulation dans ce sens). Le retour du soir se fait dans la même voie, mais les cyclistes sont dans le même sens que la circulation.

12.1.3 TRONÇON SENTIER POLYVALENT DE LA RUE JACQUES-CARTIER

- Quoi de plus beau que de longer la rivière des Outaouais un matin ensoleillé! Cette piste bien déneigée permettra de canaliser les cyclistes venant de l'est de Gatineau. Le sentier polyvalent de la rue Jacques-Cartier doit faire partie intégrale du réseau blanc de la ville de Gatineau et entretenu tout l'hiver.

- Le déneigement du parvis de l'église Saint-François-de-Salle se fait sur le sentier polyvalent. Il sera impératif que cette pratique soit interdite afin que les cyclistes puissent transiter entre le pont Lady-Aberdeen et le sentier Jacques-Cartier.

12.1.4 TRONÇON SAINT-LOUIS/MALONEY OUEST

Le déneigement du sentier polyvalent entre Saint-Louis et le boulevard Maloney permettrait le raccordement au sentier de la montée Paiement et du Rapibus.

12.2 L'AXE RAPIBUS

Cette nouvelle bande cyclable donne aux cyclistes du secteur Gatineau un accès rapide et direct au centre-ville de Hull et d'Ottawa. Il existe toutefois, quelques irritants qui devront être adressés.

12.2.1 TRONÇON MONTCLAIR/CASINO

- Clarifier qui est responsable de ce tronçon et le faire déneiger.

12.2.2 TRONÇON CASINO/STATION DE LA GAPPE/GRÉBER

- Ce tronçon de sentier, le long du Rapibus doit faire partie intégrale du réseau blanc de la ville de Gatineau et doit être entretenu tout l'hiver.
- À plusieurs endroits, ce sentier est utilisé pour emmagasiner la neige (Réno-Dépôt, STO, Walmart). Cette pratique doit être interdite.
- La piste cyclable de la station de la Gappe jusqu'à Gréber pourrait être facilement déneigée.

13 LES AXES NORD/SUD (LIGNES BLEU ET ORANGE)

13.1 L'AXE PONT ALEXANDRA/CHEMIN VANIER (LIGNE BLEUE)

13.1.1 TRONÇON SENTIER DE L'ÎLE

- Le sentier de l'Île doit faire partie intégrale du réseau blanc de la ville de Gatineau.
- Le sentier est actuellement déneigé sur toute sa longueur et ceci doit continuer.

13.1.2 TRONÇON SAINT-RÉDEMPTEUR/MONTCLAIR

Ce tronçon du boulevard Saint-Rédempteur/Montclair entre le sentier de l'Île et le sentier du Rapibus est très utilisé par les navetteurs du Plateau ou ceux voulant emprunter le sentier du Rapibus.

Recommandations :

- Déclarer Saint-Rédempteur/Montclair du boulevard des Allumettières au boulevard Saint-Joseph une bande cyclable unidirectionnelle
- Interdire le stationnement
- Marquage adéquat et approprié
- Créer un couloir de transition à l'intersection de Montclair et du boulevard de la Carrière pour sécuriser le cycliste
- Créer un couloir de transition à l'intersection de Montclair et du boulevard Saint-Joseph pour sécuriser le cycliste
- Ce tronçon doit faire partie intégrale du réseau blanc de la ville de Gatineau et doit être entretenu tout l'hiver

13.1.3 MONTCLAIR

La rue Montclair, du boulevard Saint-Joseph au boulevard Moussette, est utilisée par de nombreux cyclistes pour se rendre vers le passage de la rue Gamelin et le quartier du Plateau.

Recommandations :

- Ce tronçon doit faire partie intégrale du réseau blanc de la ville de Gatineau et être entretenu tout l'hiver.

13.1.4 GAMELIN

Entre la bande cyclable du boulevard Moussette et la passerelle du boulevard Gamelin au boulevard Saint-Raymond, les cyclistes doivent emprunter le boulevard Gamelin le long de l'hôpital de Hull. Ce tronçon est très achalandé par la circulation automobile. L'hiver, les cyclistes doivent être doublement sécurisés.

Recommandations :

- Ce tronçon doit faire partie intégrale du réseau blanc de la ville de Gatineau et être entretenu tout l'hiver
- Interdiction de stationnement aux heures de pointe

13.1.5 MOUSSETTE/ISABELLE

La bande cyclable est déjà bien déneigée. Il faut simplement ramasser la neige au centre, sur le terreplein, un peu plus souvent afin que les automobilistes n'aient pas à empiéter sur la bande cyclable. Il sera préférable de déneiger Isabelle sur toute sa longueur.

13.1.6 ALLUMETIÈRES

- Le sentier multifonctionnel le long du boulevard des Allumettières est actuellement déneigé. La qualité laisse souvent à désirer ! Il y a beaucoup de piétons, il faut augmenter la largeur du déneigement. Une déneigeuse sur chenillette ne suffit pas. Entre Laurier et le viaduc du Rapibus, entrevoir la possibilité d'y implanter une bande unidirectionnelle de chaque côté du boulevard, protégée par des bollards ou autre structure.

13.2 L'AXE SAINT-RAYMOND (LIGNE ORANGE)

Le sentier multi qui longe St-Raymond est présentement déneigé à cause de sa double utilité (arrêts d'autobus). Cependant, l'hiver passé, le déneigement de cet axe laissait à désirer. Il faut inclure cet axe dans le réseau blanc et mieux le déneiger.

L'axe Pont-Champlain/St-Raymond doit aussi être privilégié. Il faut déneiger le sentier polyvalent qui longe les condos entre Alexandre-Taché et Lucerne (50m, en forme de "L") afin de connecter les deux boulevards.

14 LES AXES SECTEUR AYLMER VERS HULL (LIGNE ROSE)

14.1 BOULEVARD DU PLATEAU

La bande cyclable unidirectionnelle le long du boulevard du Plateau pose problème. Contrairement à la bande cyclable sur Moussette/Isabelle, où la bande cyclable est entretenue l'hiver et les automobilistes respectent assez

bien cette bande, il n'en est pas de même sur celle du Plateau. Sur le boulevard du Plateau, des enseignes indiquent qu'il est interdit de stationner sur la bande cyclable d'avril à novembre. On comprend donc qu'il est permis de stationner de décembre à mars!

Recommandations :

- Désigner la bande cyclable sur le boulevard du Plateau comme bande faisant partie du réseau blanc.
- Inverser la bande cyclable et la voie de stationnement pour que la bande cyclable soit directement au côté du trottoir. Cela aura quelques avantages. Sécurité accrue des cyclistes en mettant des voitures stationnées entre la bande cyclable et les voitures en mouvement. La chenillette qui déneige la bande cyclable enverra la neige vers la rue et créera un banc de neige entre les autos stationnées et la bande. Il en sera de même avec la charrue qui déneige la rue. Les voitures stationnées n'auront plus à traverser la bande cyclable à leur départ ou à leur arrivée, ce qui amène toujours de la sloche sur la bande cyclable. Il est fort possible que la largeur de la bande cyclable soit quelque peu réduite, mais la protection accrue et un plus bas taux de fréquentation pourraient s'avérer plus sécuritaires.

14.2 BOULEVARD LUCERNE

14.2.1 MONTCALM À L'UQO

Afin de rejoindre Aylmer, nous observons un grave problème autour de l'intersection Saint-Joseph et Alexandre-Taché.

Nous avons identifié trois solutions possibles :

1. Créer un sentier entre le Régiment et le parc des Chars de Combat, traversant le Rapibus et connectant la rue Murray. Le trajet serait par la suite Hanson, Wright, Montcalm, puis Wellington ou Alexandre-Taché.
2. Refaire complètement Alexandre-Taché entre Saint-Joseph et Montcalm en y incluant une bande cyclable sur la route. Beaucoup d'effort devra être fourni afin de conserver la route, la bande cyclable et le trottoir déneigés.
3. Construire un sentier polyvalent sur l'ancienne voie ferrée, aller le connecter à l'UQO derrière le terrain de soccer et le déneiger adéquatement.

14.2.2 L'UQO

La voie de circulation desservant les stationnements de l'UQO (jusqu'au terrain de soccer) est toujours bien déneigée et devrait faire partie du réseau blanc.

14.2.3 BELLEAU À CHAMPLAIN

Une bande cyclable y est planifiée. La problématique se trouve aux abords de l'école Jean-de-Brébeuf : le débarcadère, le stationnement du personnel, les gens qui stationnent sur la rue, les parents qui débarquent leurs enfants. Cependant, le boulevard Lucerne est suffisamment large à cet endroit pour permettre une bande cyclable facilement déneigeable.

14.2.4 CHAMPLAIN À FRASER

Élargir le déneigement de Vanier à Fraser. Déclarer ce tronçon comme réseau blanc pour que le déneigement se fasse sur toute la largeur de Lucerne.

15 Standards de déneigement

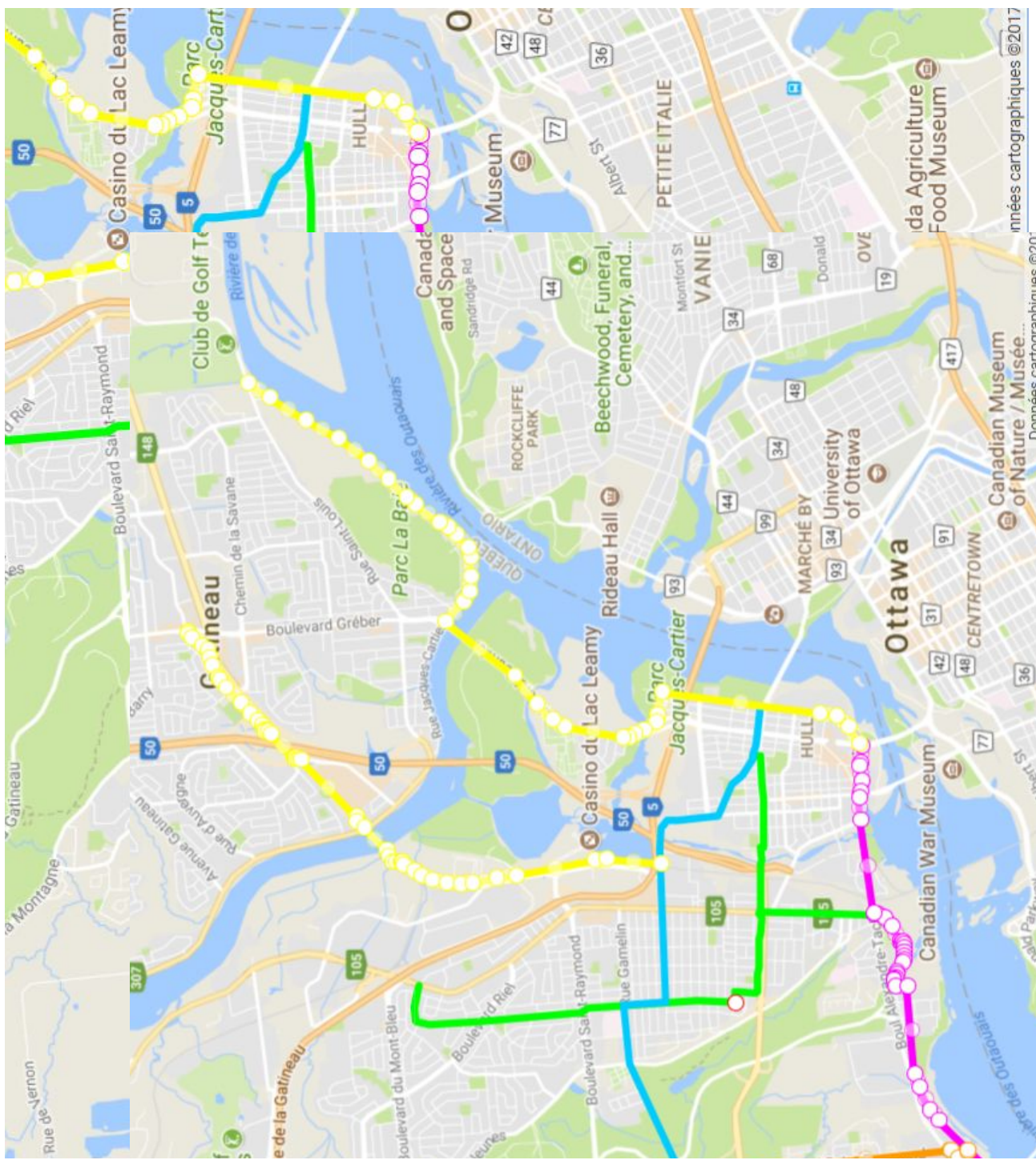
Il faut que la ville se donne un standard pour le déneigement de son réseau blanc. Prioritaire durant et immédiatement suivant une tempête. Pour commencer, les standards utilisés pourraient être les mêmes que pour les automobilistes. Comme les automobilistes et piétons, les cyclistes sont en droit d'exiger un déneigement des principaux axes à temps pour l'heure de pointe du matin. Idéalement, les chaussées désignées réseau blanc devront être complètement déneigées et déglacées jusqu'à l'asphalte. Les vélos ne bénéficient pas de la stabilité primaire inhérente d'une configuration à quatre roues, il faut donc éliminer les plaques de glace.

16 Éléments sécuritaires additionnels

L'hiver est la période de temps où la noirceur est avec nous le plus longtemps. Les déplacements des cyclistes utilitaires se font principalement dans cette période de noirceur. La loi exige que le cycliste soit équipé de lumières ou de réflecteurs sur leur vélo ceci pour leur propre sécurité. Pour une sécurité accrue, à la fois pour le cycliste et également pour l'automobiliste, il est important de s'assurer que l'éclairage de rue soit adéquat sur le parcours des sentiers désignés «Réseau 4 Saisons».

ANNEXE

Carte de l'ouest



Carte de l'est



Distances:

Bleu : 10,8km

Orange : 2,5km

Rose : 10,3km

Vert: 6,7km

Jaune (Rapibus): 5,3km

Jaune (Fournier): 7,7 km
